

[Texte]

I was touched by the enormous affection that people, wherever they lived, had for the country and the enormous devotion they had to the country, but also the very real sense of importance they attach to the Constitution and their role in it. I guess we are really a young country in terms of the history of the world, and all of us want to be able to touch something tangible to show that we are part of Canada, this very special country. So the aboriginal community makes a good case.

There are really two arguments I can make to you. First of all, there is a certain constitutional recognition, protection, of the aboriginal community with section 25, which as you know in 1981 and 1982 went far in identifying the protections afforded to the aboriginal people in the context of the Charter of Rights; and second, in the Meech Lake round, moving the collective interpretive rights in section 25 into section 16 to shield them from any potential impact of the distinct society clause.

• 1215

I think the First Ministers in the Meech Lake process were sensitive to the aboriginal community, but I guess the complete answer to your concern would be this. We wanted to establish a process, Ethel, by which the aboriginal concerns could be brought to the First Ministers' level and hopefully addressed, so we could work on the self-government principle and identify the role of the aboriginal community. I did not want to prejudge what those consultations would lead to.

It seemed a bit premature to start changing the Constitution around, dealing with aboriginal questions and prejudging the results of a full consultative process with the aboriginal community. Not only was it a bit premature but it seemed to me to be a trifle patronizing to tell aboriginal people what was good for them and that we were going to put it in the Constitution. I thought it was more important that we have a process by which the aboriginal community could tell us what was good for them, so we could achieve some kind of constitutional agenda in the future. That is what motivated the way we dealt with the aboriginal question.

The Chairman: I have just one remark. You should be careful about Irish stew, Mr. Premier. My mother was Irish, and she would have objected to your remark.

Mr. McKenna: I know, and my father.

Mr. Nystrom (Yorkton—Melville): I too want to welcome you here this morning, Premier McKenna, and congratulate you, sir, on your companion resolution as you try to find a way out of this constitutional impasse that is now facing the country. I particularly admire your way of going about it, where on the one hand you attempt

[Traduction]

J'ai été touché de constater l'énorme affection et la très grande dévotion qu'éprouvent les autochtones à l'égard du pays, mais aussi la très grande importance qu'ils accordent à la Constitution et à leur rôle au sein de cette Constitution. Nous sommes vraiment un pays jeune, et je suppose que nous voulons tous pouvoir nous raccrocher à quelque chose de tangible pour prouver que nous faisons partie du Canada, de ce pays très particulier. Le comportement des autochtones à cet égard nous en donne un exemple probant.

Il y a en réalité deux arguments que je peux vous faire valoir. Premièrement, l'article 25 de la Charte des droits reconnaît les droits des collectivités autochtones et en assure la protection. Deuxièmement, il y a aussi le fait qu'au cours des négociations qui ont abouti à l'Accord du lac Meech, on a fait passer les droits collectifs stipulés à l'article 25 dans l'article 16 pour les protéger de toute influence que pourrait avoir l'article de la société distincte.

Dans le cadre des négociations qui ont mené à la signature de l'Accord du lac Meech, les premiers ministres ont été sensibles à la situation des autochtones, mais pour répondre à votre question, je vous dirai que nous avons préféré faire en sorte que les premiers ministres discutent des inquiétudes des autochtones à l'occasion de leur première rencontre, afin de commencer à travailler sur le principe de l'autonomie politique et de déterminer le rôle de la collectivité autochtone. Je n'ai pas voulu préjuger les résultats de ces consultations.

Il me semblait un peu prématuré de vouloir commencer à modifier la Constitution, commencer à régler les questions ayant trait aux autochtones et préjuger des résultats d'un processus de consultations complet auprès de la collectivité autochtone. En outre, il me paraissait plutôt condescendant de vouloir ainsi aller dire aux autochtones ce qui est bon pour eux, et que nous allons l'inscrire dans la Constitution. J'ai pensé qu'il importait davantage d'établir un processus qui leur permettrait de nous le dire, de manière à parvenir à établir une espèce de programme constitutionnel. C'est ce qui explique l'attitude que nous avons adoptée à l'égard des questions touchant les autochtones.

Le président: J'ai seulement une remarque à vous faire. Vous devriez faire un peu plus attention lorsque vous parlez de ragoût irlandais, monsieur le premier ministre. Ma mère était irlandaise, elle vous en aurait probablement voulu pour votre observation.

M. McKenna: Je sais, et mon père aussi était irlandais.

M. Nystrom (Yorkton—Melville): Je vous souhaite moi aussi la bienvenue ici ce matin, monsieur le premier ministre, et je vous félicite aussi de la résolution d'accompagnement que vous proposez pour tenter de dénouer l'impasse constitutionnelle dans laquelle nous nous trouvons. J'admire particulièrement la façon dont